



LA MAIRE

MAIRIE LE COUDRAY-MONTCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret d'application n° 2021-1311,
Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT,*

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal sont les suivantes :

N°2026-156	Délibération complémentaire venant modifier la délibération n° 2026/20 du 30 mars 2026 relative aux délégations données à Madame la Maire	Approuvée
N°2026-157	Désignation des représentants du Coudray-Montceaux auprès de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Sud Parisienne et au sein du Conseil d'Administration	Approuvée
N°2026-158	Acquisition de deux bâtiments destinés à recevoir du public (lot 1) – Ferme du Bois de l'Écu	Approuvée
N°2026-159	Dénomination de voirie – Rue desservant les futurs immeubles d'habitation de la Ferme du Bois de l'Écu	Approuvée
N°2026-160	Acquisition des parcelles AA n°40, AA n°41 et AA n°45, Propriété de la Société « Mirages »	Approuvée
N°2026-161	Adoption de la grille tarifaire – Conservatoire de musique	Approuvée
N°2026-162	Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « les Entrepreneurs du Coudray-Montceaux », dans le cadre d'Octobre Rose	Approuvée
N°2026-163	Contribution financière à une athlète de haut niveau en sport individuel	Approuvée
N°2026-164	Vidéoprotection – Extension du dispositif – Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Grand Paris Sud pour l'installation et le raccordement de 9 caméras communales au CSUI Grand Paris Sud	Approuvée
N°2026-165	Créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs	Approuvée
N°2026-166	Motion - Avis de la commune sur le projet d'aménagement de l'autoroute A6 porté par la société APRR (section Évry-Courcouronnes - Cély) - Enquête publique unique	Approuvée



Madame Aurélie GROS
Maire du Coudray-Montceaux
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Conseillère régionale d'Île-de-France